DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT

Nombre de conseillers en exercice	: 39
Quorum	: 13
A l'ouverture de la séance	
Nombre de présents	: 26
Nombre de représentés	: 08
Mise en discussion du rapport	
Nombre de présents	: 27
Nombre de représentés	: 08
Nombre de votants	: 35

OBJET

Affaire n° 2021- 155

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET PRINCIPAL

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 3 décembre 2021.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 décembre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi neuf décembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye et Mme Patricia Fimar.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4ème adjoint (par M. Didier Amachalla), Mme Karine Mounien 5ème adjointe (par Mme Mémouna Patel 7ème adjointe), Mme Claudette Clain Maillot (par Mme Honorine Lavielle), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Jasmine Béton 3ème adjointe), M. Jean-Claude Adois (par M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint), Mme Véronique Bassonville (par Mme Aurélie Testan), Mme Barbara Saminadin (par M. Henry Hippolyte).

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 17 h 16 (affaire n° 2021-154).

Départ(s) en cours de séance : Mmes Firose Gador et Patricia Fimar à 18 h 01 (affaire n° 2021-157).

Absents : Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau et Mme Valérie Auber.

.....

.....

Affaire n°2021-155

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 23 novembre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 9 décembre 2021 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (3 oppositions : Mmes Firose Gador, Patricia Fimar et Annie Mourgaye),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Ville, dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire à 64 858 000,00 € en section de fonctionnement et à 19 000 000,00 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'approuver le montant des Autorisations de Programme et des Crédits de paiement pour 2022 ;

Article 4 : d'approuver la subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 4 800 000,00 € ;

Article 5 : d'approuver la subvention de fonctionnement à la Caisse des Ecoles d'un montant de 250 000,00 € ;

Article 6 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU